

PUERTO VALLARTA – PROGRAMME PATH TO PARADISE 2026 :

Path to Paradise est un programme de récompenses créé pour célébrer vos efforts visant à aider les autres tout en partageant votre amour pour les produits Amare ! Sur votre Path to Paradise, vous gagnerez des points et des récompenses en partageant les produits Amare avec vos Clients et Partenaires de marque, et pour avoir atteint et maintenu certains rangs décrits dans le plan de rémunération Amare, tout en aidant les autres dans leur parcours vers le bien-être mental, physique et financier.*

PATH TO PARADISE – CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION DU VOYAGE DE MOTIVATION

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « Conditions générales » et/ou « Contrat ») régissent la PROMOTION DU VOYAGE DE MOTIVATION PATH TO PARADISE (ci-après dénommée « Promotion »). La Promotion est gérée par Amare Global Holdings, Inc., une société de l'Utah (« AMARE »). La participation à la Promotion soumet le Participant aux Conditions générales des présentes.

I. ADMISSIBILITÉ ET PÉRIODE DE QUALIFICATION

La Promotion s'applique uniquement aux États-Unis et au Canada, tel que spécifié par AMARE, pour les Partenaires de marque Amare en règle (ci-après dénommés « Participant »). En participant à la Promotion, le Participant accepte pleinement et sans réserve les présentes Conditions générales, qui sont définitives et contraignantes. NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

La promotion commence le 1er juillet 2025 à 00 h 00 HNP et se termine le 31 janvier 2026 à 23 h 59 min 59 s HNP (ci-après dénommée la « période de qualification »). Les Participants qui se qualifient conformément aux présentes modalités sont admissibles à participer à la Promotion. Les Récompenses (telles que décrites ci-dessous) sont basées sur l'accumulation de Points de voyage (les « Points ») obtenus par des actions précises (tel qu'énoncé ci-dessous) durant la Période de qualification.

La Récompense de voyage est limitée à 200 personnes qualifiées et sera attribuée en fonction de l'ordre dans lequel les Partenaires de marque auront atteint les critères de la Récompense de voyage.

II. DÉFINITIONS

Les points de voyage sont attribués UNIQUEMENT DANS LES MARCHÉS QUI FONCTIONNENT SOUS LE MÊME PLAN DE RÉMUNÉRATION.

Le Rang de carrière correspond au rang rémunéré le plus élevé atteint par le Participant pour son compte, tel que défini dans le Plan de rémunération Amare. Un Partenaire de marque atteint un nouveau Rang de carrière en remplissant les exigences du Rang rémunéré pour un rang qu'il n'a jamais atteint auparavant. Le Rang rémunéré est défini comme le Rang auquel le Participant est admissible pendant la Période de Bonus Mensuel, telle que définie ci-dessous et dans le Plan de rémunération Amare. Les Rangs sont déterminés par la capacité d'un Participant à atteindre des exigences spécifiques en matière de volume et de structure, telles que définies dans le Plan de rémunération Amare.

La date de début d'inscription est définie comme la date à laquelle le Participant s'inscrit ou passe à un compte Partenaire de marque et passe une commande contenant l'adhésion Partenaire de marque. La période de Bonus Mensuel est définie comme une période de commission qui s'étend du premier jour du mois au dernier jour du mois.

La valeur personnelle (VP/PV) est définie comme une valeur attribuée aux produits AMARE et utilisée dans le cadre du plan de rémunération AMARE.

*Nous estimons que le Participant typique gagne entre 0 \$ et 500 \$ par année en commissions et bonus, à l'exclusion des profits de vente au détail. Consultez la Déclaration de divulgation de revenu disponible sur amare.com/ids. La représentation du revenu n'inclut pas les dépenses.

III. PARTICIPATION ET POINTS

Les Participants peuvent accumuler des Points de voyage en accomplissant les actions suivantes :

ACTION	POINTS
Pendant la Période de qualification, présentez personnellement de nouveaux Clients ou Partenaires de marque. Des Points seront attribués pour les trois (3) premières commandes passées et traitées durant la Période de qualification pour chaque compte admissible :*	Points attribués en fonction de la valeur VP(PV) de chaque commande admissible : ● 1 à 99 VP = 1 Point de voyage ● 100 à 199 VP = 5 Points de voyage ● 200 à 299 VP = 10 Points de voyage ● 300 à 399 VP = 15 Points de voyage ● 400+ VP = 20 Points de voyage
Le Participant atteint une nouvelle progression de Rang de carrière ; lorsqu'un Rang est atteint pour la première fois : Le Partenaire de marque recevra les Points correspondant au nouveau Rang le plus élevé atteint, et ces points sont cumulables.	● Brand Builder = 25 Points de voyage (NOUVEAU) ● Bronze = 50 Points de voyage ● Silver = 75 Points de voyage ● Gold = 125 Points de voyage ● Platinum = 150 Points de voyage ● Leader = 200 Points de voyage ● Senior Leader = 300 Points de voyage ● Executive Leader = 350 Points de voyage ● Diamond = 400 Points de voyage ● 1-star Diamond = 425 Points de voyage ● 2-star Diamond = 450 Points de voyage ● 3-star Diamond = 475 Points de voyage ● Presidential Diamond = 500 Points de voyage

ACTION	POINTS
L'inscription personnelle du participant lui permet d'atteindre un nouveau Rang de carrière. Le Partenaire de marque en ligne ascendante recevra les points correspondant au nouveau rang atteint par son inscription directe, sans cumul possible.	● Brand Builder = 10 Points de voyage (NOUVEAU) ● Bronze = 25 Points de voyage ● Silver = 40 Points de voyage ● Gold = 65 Points de voyage ● Platinum = 75 Points de voyage ● Leader = 100 Points de voyage ● Senior Leader = 150 Points de voyage ● Executive Leader = 175 Points de voyage ● Diamond ou plus = 200 Points de voyage
Le Participant gagne des points pour son titre rémunéré chaque mois pendant la période de qualification.	● Bronze = 10 ● Silver = 15 ● Gold = 25 ● Platinum = 35 ● Leader = 45 ● Senior Leader = 65 ● Executive Leader = 85 ● Diamond = 100 ● 1-Star Diamond = 125 ● 2-Star Diamond = 150 ● 3-Star Diamond = 175 ● Presidential Diamond = 200
Le participant s'inscrit personnellement pendant la période de qualification avec les ensembles suivants reçoit des points bonus : †	● Ensemble de Lancement Essentiel = 25 Points de voyage ● Ensemble de Lancement Optimisé = 25 Points de voyage ● Ensemble de Lancement Ultime = 25 Points de voyage

*Les commandes associées à des points qui sont retournées ou remboursées verront les points supprimés ou recalculés en fonction du produit retourné.

† Les points de voyage obtenus en achetant un Ensemble de Lancement (inscription) ne peuvent être gagnés qu'une seule fois par compte. Les ensembles ne peuvent être mis à niveau que dans les 60 premiers jours suivant la création ou la mise à niveau d'un compte de Partenaire de marque. Le Partenaire de marque recevra la différence entre l'ensemble d'origine et l'ensemble mis à niveau. Tous les ensembles non mentionnés ci-dessus auront leurs propres points dans la région spécifique. Veuillez consulter votre liste de prix locale ou la FAQ pour plus de détails sur ces points spécifiques.

Un maximum de trois (3) commandes par Partenaire de marque ou Client générera des Points. Les Partenaires de marque ou Clients attribués au Participant par Amare ne sont pas admissibles aux Points sur les commandes générées avant leur attribution.

Le Participant doit être actif pour les commissions avec 100 PV dans le mois où il gagne des points pendant la période de qualification. Les points sont attribués après acceptation par AMARE de la période de commission mensuelle et assignés au participant désigné comme Inscripteur du Partenaire de marque ou Client. Si un Partenaire de marque ou un Client est transféré à un autre Inscripteur, ce nouvel Inscripteur commencera à recevoir des points uniquement pour les commandes futures. Les points précédemment gagnés et acceptés pendant la période de commission mensuelle resteront attribués à l'Inscripteur précédent avant le transfert. Les points générés lors de précédentes promotions de voyages de motivation ne peuvent pas être appliqués à la promotion actuelle.

IV. RÉCOMPENSES

MONTANT DE RÉDEMPTION		RÉCOMPENSES
ÉTAPE 1	400 points de voyage	Voyage pour 2 à Puerto Vallarta, Mexique
ÉTAPE 2	800 points de voyage	Voyage pour 2 + billet d'avion pour 1 †
ÉTAPE 3	1 200 points de voyage	Voyage pour 2 + billets d'avion pour 2 †

*Toutes les chambres sont prévues pour deux personnes. Vous pouvez inviter la personne de votre choix, y compris un autre Partenaire de marque.

†Le montant maximal de chaque récompense pour un billet d'avion est limité à 500 \$US ou 650 \$CA. Les Partenaires de marque sont responsables de tout frais de billet d'avion dépassant le montant attribué.

Remarque : Les Partenaires de marque doivent participer au voyage Path to Paradise pour recevoir le billet d'avion.

V. TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- a. Les dates exactes du voyage de motivation seront déterminées en 2026 et seront mises à jour dans le Back Office et communiquées par les canaux officiels de Amare.
- b. Pour être admissible, un Participant doit :
 - i. être un Partenaire de marque AMARE en règle.
 - ii. avoir le rang rémunéré de Brand Builder ou supérieur en janvier 2026.
 - iii. être âgé de 18 ans ou plus.
 - iv. s'inscrire correctement à l'avance.
- c. La date de fin de la PROMOTION est le 31 janvier 2026. Toutes les qualifications doivent être complétées avant le 31 janvier 2026 pour être admissibles à l'accumulation de points. L'inscription sera publiée après la date de fin de la promotion.
- d. À tout moment, AMARE se réserve le droit de disqualifier un participant pour tout comportement jugé répréhensible ou préjudiciable, y compris la violation de son Accord de Partenaire de Marque avec AMARE.
- e. Les Participants et leurs invités sont seuls responsables d'obtenir leur passeport individuel, les visas d'entrée ainsi que de satisfaire à toutes les exigences sanitaires. Le non-respect des exigences relatives aux passeports et aux visas peut disqualifier le Participant de la Promotion, sans droit à une compensation.
- f. En aucun cas, AMARE ne sera responsable des coûts ou dépenses liés à un Participant ou invité(e) disqualifié(e) ou à un Participant ou invité(e) qui ne participe pas au voyage de motivation AMARE Path to Paradise.
- g. Si un participant ne peut pas participer au voyage de motivation AMARE Path to Paradise, sa participation ne peut être reportée à une promotion ultérieure ni transférée à une autre personne. Aucun remboursement en espèces ni aucune autre compensation ne sera accordé. De plus, les Participants qui ne se présentent pas pour quelque raison que ce soit ne recevront pas de billet d'avion. Amare se réserve le droit de réviser cette condition à sa seule discrétion.
- h. Le Participant est responsable de toutes les dépenses (sauf celles prévues dans les présentes) liées à sa participation au voyage de motivation AMARE Path to Paradise. Cela comprend les dépenses ou activités supplémentaires non incluses dans le forfait du voyage Path to Paradise. Amare n'est pas responsable des frais accessoires ou de tout autre frais facturé ou engagé, le cas échéant, en raison d'une action du Participant.
- i. Si une commande sur laquelle un Participant s'est appuyé pour gagner des Points en vue d'obtenir une Récompense dans le cadre des présentes est annulée ou retournée, toute Récompense gagnée ou reçue sera annulée et, si elle a déjà été reçue, devra être retournée par le Participant ou AMARE pourra déduire le montant de cette Récompense du ou de(s) futur(s) chèque(s) de commission du Participant ou récupérer ce montant par tout autre moyen légal.
- j. AMARE peut s'associer à des fournisseurs tiers pour l'exécution des Récompenses de cette Promotion
- k. Une carte de crédit valide peut être requise au moment de l'enregistrement.
- l. Tous les Participants et leurs invités sont assujettis aux règles et politiques de l'établissement hôte avec lequel Amare a établi un partenariat."

- m. Le Participant doit assister et soumettre les informations de voyage à AMARE pour les récompenses de billets d'avion.
- n. Dans le cas où la récompense de voyage est gagnée et qu'un participant inscrit ou un(e) invité(e) inscrit(e) du Participant ne participe pas au voyage de motivation AMARE, toute récompense obtenue ou reçue sera annulée et, si elle a déjà été reçue, devra être retournée par le Participant ou AMARE pourra, à sa seule discrétion, déduire le coût de toute récompense réservée à son nom du ou des chèques de commission du Participant ou récupérer ce montant par tout autre moyen légal.
- o. Toutes les dates et tous les frais liés à cette promotion sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
- p. La valeur des récompenses peut être considérée comme un revenu imposable pour les participants, et toutes les taxes sont à la charge exclusive des participants qui les reçoivent.
- q. Les participants qui souhaitent annuler leur inscription après les dates limites d'annulation sont responsables de tous les frais associés à cette annulation.

VI. DIVULGATIONS GÉNÉRALES

Tout terme non défini dans les présentes doit être compris et interprété conformément à son usage dans le Manuel de politiques et le Plan de rémunération actuels de AMARE.

AMARE se réserve le droit de retenir ou de refuser tout ou partie des récompenses en cas de non-respect par le Participant du Manuel des politiques de AMARE ou des conditions de la Promotion.

AMARE se réserve le droit de disqualifier un Participant à tout moment pour tout comportement que AMARE juge, à sa seule discrétion, indigne ou préjudiciable.

Les récompenses ne peuvent être obtenues que par la vente/l'achat de produits AMARE, comme indiqué dans le Plan de Rémunération et dans le Manuel des Politiques de AMARE, et non par le recrutement de Partenaires de Marque.

AMARE peut mettre fin ou modifier la Promotion à tout moment, avec ou sans préavis.

Cette Promotion est nulle là où la loi l'interdit et est soumise à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales.

AMARE se réserve le droit de remplacer les Récompenses par d'autres d'une valeur égale ou supérieure. Le Participant est soumis au Manuel de Politique de AMARE et est également soumis à la Demande de Partenaire de Marque/Client.

EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, LE PARTICIPANT ACCEPTE DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TENIR INDEMNES AMARE ET SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS (COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉS LES « PARTIES DÉGAGÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ ») DE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : A) INTERVENTION HUMAINE NON AUTORISÉE DANS LA PROMOTION ; B) ERREURS TECHNIQUES LIÉES AUX ORDINATEURS, SERVEURS, FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET OU LIGNES TÉLÉPHONIQUES OU RÉSEAUX ; C) ERREURS D'IMPRESSION ; D) ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DE LA PROMOTION ; E) BLESSURES OU DOMMAGES AUX PERSONNES OU BIENS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS, DIRECTEMENT OU

INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, PAR LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT OU DE SES INVITÉS À LA PROMOTION ET AUX ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS.

LE PARTICIPANT ACCEPTE EN OUTRE QUE, DANS TOUTE ACTION EN JUSTICE, LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES DÉGAGÉES DE RESPONSABILITÉ SERA LIMITÉE AU COÛT DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION, ET EN AUCUN CAS LES PARTIES DÉGAGÉES DE RESPONSABILITÉ NE SERONT RESPONSABLES DES HONORAIRES D'AVOCATS. LE PARTICIPANT RENONCE AU DROIT DE RÉCLAMER TOUT DOMMAGE SUPPLÉMENTAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES PUNITIFS, CONSÉCUTIFS, DIRECTS OU INDIRECTS.

Sauf là où la loi l'interdit, le Participant accepte que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à la Promotion soient résolus conformément aux lois de l'État de l'Utah, sans égard aux conflits de lois, et le Participant accepte que ceux-ci soient résolus individuellement. Le Participant renonce à tous ses droits à toute forme de recours collectif. Tous les litiges seront soumis à la compétence exclusive de l'État de l'Utah.

Tout litige ou réclamation découlant ou lié aux présentes Conditions générales ou à la Promotion sera réglé par arbitrage par un (1) arbitre, qui sera administré par l'American Arbitration Association, conformément aux règles de procédure civile de l'Utah et aux règles d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association, dans la mesure où celles-ci ne sont pas en conflit avec les règles de procédure civile de l'Utah. Le jugement sur la sentence rendue par l'arbitre pourra être rendu par tout tribunal compétent. Tout litige ou réclamation de ce type sera arbitré individuellement et ne sera pas regroupé avec une réclamation ou un litige d'une autre partie. Ce qui précède n'empêche pas AMARE de demander une mesure injonctive auprès des tribunaux d'État ou fédéraux de l'Utah ou de toute autre juridiction nécessaire ou appropriée pour la protection de ses droits de propriété intellectuelle. La version anglaise des présentes conditions générales de la PROMOTION régira tous les litiges relatifs à cette PROMOTION et aux présentes conditions générales.

AMARE peut modifier les conditions générales à tout moment en informant le participant de cette modification par écrit sur le site Web désigné où les conditions générales sont publiées. Toute modification prendra effet immédiatement à compter de la date à laquelle AMARE aura publié la modification sur ledit site Web.

Le participant accepte que son nom et sa photo soient utilisés dans des émissions, des journaux, des brochures et d'autres médias sans compensation. AMARE fera tout son possible pour respecter ma vie privée et s'assurer que toute information personnelle capturée dans les photos et/ou vidéos sera utilisée conformément aux lois et réglementations applicables en matière de confidentialité. Cependant, je comprends que AMARE ne peut garantir une confidentialité et une protection absolues concernant l'utilisation des photographies et/ou des vidéos. Par la présente, le participant dégage Amare Global, ses représentants, employés et personnel autorisé de toute réclamation, demande, action, cause d'action, poursuite ou responsabilité découlant de ou liée à l'utilisation, la reproduction, la distribution, la diffusion ou la publication des photographies et/ou vidéos, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour

diffamation, atteinte à la vie privée ou violation des droits de propriété intellectuelle. Le Participant garantit que toutes les déclarations faites dans le présent document sont vraies et exactes et comprend que les parties déchargées se sont appuyées sur celles-ci pour lui permettre de participer à la Promotion.

Participants admissibles

Pour participer au Programme de Récompenses, un participant doit être un Partenaire de Marque dans n'importe quel département participant de AMARE et disposer d'un compte actif dans ladite société. La participation au Programme Path to Paradise est facultative.

Comment participer

Pour rejoindre le Programme de Récompenses, les participants doivent : (i) se rendre sur le compte de l'entreprise ; (ii) se connecter à l'aide des identifiants fournis par AMARE ; et (iii) lire et accepter les présentes Conditions générales sans modification des termes, conditions et avis contenus dans les présentes.

Distribution des points

La direction de AMARE et/ou l'administrateur du programme de récompenses supervise la distribution et l'attribution des points aux participants conformément aux exigences de la Section III – PARTICIPATION. L'attribution des points, y compris leur nombre, est à la discrétion de la direction de AMARE et/ou de l'administrateur du programme de récompenses AMARE. AMARE se réserve le droit de modifier, limiter, changer ou annuler à tout moment les critères d'attribution des points.

Les Participants peuvent consulter les Points et la description de la Récompense tels qu'ils sont affichés sur le compte de chaque Participant.

Revenu imposable

Les points ÉCHANGÉS au cours d'une période civile de 12 mois se terminant le 31 décembre peuvent être considérés comme un revenu imposable et, à ce titre, seront indiqués sur les formulaires fiscaux applicables du Participant. *Ce qui précède est un exemple de texte. Si vous avez des questions concernant les impôts, veuillez consulter votre CPA (expert-comptable agréé aux États-Unis et comptable professionnel agréé au Canada).

Correction et annulation des points

AMARE se réserve le droit de corriger toute erreur dans la distribution des points. Par exemple, si un gestionnaire attribue trop de points à un Participant, il peut déduire ces points du compte du Participant à tout moment. Le système enregistrera toutes les réductions de points. Si un Participant démissionne ou si AMARE résilie son contrat, quelle qu'en soit la raison, tous les points sont immédiatement annulés.

Résiliation du Participant

Si AMARE estime que vous avez (a) enfreint l'une des présentes Conditions, (b) agi d'une manière incompatible avec les lois, règlements, ordonnances ou le Contrat de partenariat de marque applicables, (d) commis une faute ou un acte répréhensible en rapport avec le Programme de récompenses, ou (e) adopté

un comportement abusif, frauduleux, inapproprié ou hostile en rapport avec le Programme de récompenses, AMARE se réserve le droit de révoquer, d'annuler ou de suspendre votre participation au programme de récompenses et de révoquer, d'annuler ou de suspendre tout ou partie des points non utilisés, ou de prendre toute autre mesure à sa discrétion, à tout moment, avec effet immédiat et sans préavis écrit.

Confidentialité

Votre participation au Programme de récompenses AMARE est soumise à la politique de confidentialité de Amare et à celle de tout fournisseur responsable de l'attribution des récompenses. Veuillez consulter la politique de confidentialité, qui régit également le site et informe les participants des pratiques de collecte de données en vigueur.

Liens vers des sites/services tiers

Le site du Programme peut demander aux Participants de visiter d'autres sites Web. Les sites liés ne sont pas sous le contrôle de AMARE. AMARE n'est pas responsable du contenu des sites liés, y compris, sans limitation, tout lien contenu, ou toute modification ou mise à jour d'un site lié. Certains services offerts dans le cadre du Programme de Récompenses AMARE sont fournis par des sites et des organisations tiers. En utilisant tout produit, service ou fonctionnalité provenant du domaine du site du Programme de Récompenses AMARE, vous reconnaissez et acceptez que AMARE puisse partager ces informations et données avec tout tiers avec lequel AMARE a une relation contractuelle afin de fournir le produit, le service ou la fonctionnalité demandés au nom des utilisateurs et des clients du Programme de Récompenses AMARE.

Décharge

En participant au Programme de récompenses et en accumulant des points pour obtenir une récompense dans le cadre de la Promotion, vous déchargez, libérez et exonérez définitivement AMARE et ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, partenaires, représentants et agents de tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité envers des personnes ou des biens, que ceux-ci soient dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, à (i) la participation au programme de récompenses et (ii) l'acceptation, l'échange, la participation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout article. AMARE ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie concernant tout article et n'accepte aucune responsabilité découlant d'un tel article ou de son utilisation.

FAQ – PATH TO PARADISE

1. Qu'est-ce que Path to Paradise ?

Path to Paradise est un voyage exclusif pour célébrer les efforts d'un Partenaire de marque à partager les produits Amare et à créer et développer son entreprise tout au long de l'année.

2. Comment puis-je participer ?

Ce programme est offert à tous les Partenaires de marque actifs dans les marchés participants. Les Partenaires de marque gagnent des points de voyage en partageant les produits Amare, en atteignant

des indicateurs selon le Plan de rémunération Amare et en présentant de nouveaux Clients et Partenaires de marque, du 1er juillet 2025 au 31 janvier 2026.

3. Mes points accumulés lors du voyage de l'année dernière sont-ils reportés sur cette année ?

Non, les points de voyage accumulés lors des programmes de voyages de motivation précédents ne sont pas reportés sur le programme de voyage de cette année.

4. Si je ne peux pas participer au voyage, puis-je le reporter à l'année prochaine ?

Non, malheureusement, les voyages ne peuvent être reportés à une autre date ni transférés à une autre personne.

5. Pourquoi n'y a-t-il pas de Récompenses pour la Convention cette année ?

Le programme Path to Paradise a été simplifié afin de se concentrer uniquement sur le voyage de motivation. Tout avantage potentiel lié à la convention ou toute promotion d'affaires pourra être présenté par vos équipes de vente locales à une date ultérieure, indépendamment de ce programme.

6. Comment fonctionne le crédit pour le billet d'avion ?

Le crédit sur le billet d'avion sera géré par un service de conciergerie de voyage tiers. Tous les frais ou prix du billet d'avion supérieurs au montant du crédit seront à la charge du Participant. Les Participants doivent participer au voyage pour être admissibles au crédit sur le billet d'avion.

7. Qui peut m'accompagner en tant qu'invité(e) ?

Vous pouvez inviter n'importe qui à participer au voyage Path to Paradise en tant qu'invité(e). Il peut s'agir d'autres Partenaires de Marque, de Clients, de membres de votre famille ou d'amis.

8. Que se passe-t-il si je ne participe pas ?

Nous sommes désolés d'apprendre que vous ne pourrez pas nous rejoindre à Path to Paradise Puerto Vallarta, au Mexique. Afin de pouvoir bénéficier de toutes les récompenses, les Partenaires de marque admissibles doivent être présents à l'événement. Une pénalité sera appliquée en cas d'absence ou d'annulation après la date limite. Il n'est pas possible de réclamer les récompenses au nom d'autres comptes, y compris ceux du conjoint ou des membres de la famille.